

Quels enjeux d'avenir pour le Pays Basque ?

Groupe prospectif

Rencontre autour de Jean-Stéphane Devisse le 22 septembre 2009

Le Groupe prospectif s'est réuni le 22 septembre 2009 à 17h30 autour de Jean-Stéphane Devisse, directeur des programmes de conservation et responsable de la thématique "changement climatique" au WWF-France.

L'objectif était d'identifier les enjeux de long terme pour l'aménagement futur du Pays Basque au regard des défis environnementaux, énergétiques et climatiques.

A ce stade de la démarche, il s'agissait d'identifier en quoi le réchauffement climatique remet en cause dès aujourd'hui les modes de vie et l'organisation du territoire, notamment au niveau de son aménagement.

Plus personne aujourd'hui ne doute de l'ampleur du réchauffement climatique. Les statistiques, la dégradation de la biodiversité et les phénomènes météorologiques sont autant de coups de semonce. L'information et la sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs jusqu'aux citoyens sont une étape nécessaire, qui doit s'exercer en continu. Cependant, il est important de dépasser les prises de conscience et de définir, dès à présent, des modalités d'action pour s'adapter et faire évoluer l'organisation territoriale globale, tout en prenant en compte les spécificités et vulnérabilités locales.

Trois questions structuraient la rencontre :

- **Comment le Pays Basque peut-il anticiper, s'adapter et atténuer le réchauffement climatique ?**
- **Comment le Pays Basque peut-il s'inscrire dans la transition énergétique (raréfaction des énergies fossiles et production d'énergies renouvelables ?)**
- **Comment le Pays Basque peut-il s'aménager durablement ?**

1. Comment prendre en compte le changement climatique dans l'organisation territoriale du Pays Basque ?

S'engager vers un avenir durable, qui n'aggrave pas le changement climatique, nécessite :

- d'identifier les contraintes, les attentes et les opportunités territoriales,
- d'évaluer les marges de manœuvre possibles
- de déterminer les conditions de la réussite.

1.1 Les effets du réchauffement climatique sur le Pays Basque : complexes à évaluer à court terme, mais prévisibles à long terme

La problématique du changement climatique est complexe. Elle oblige à l'exercice nouveau de se projeter sur du très long terme, perturbant parfois le passage à l'acte. Pourtant, l'urgence est là. L'empreinte écologique croît et la planète est de moins en moins capable d'absorber les émissions de gaz à effet de serre. Les points de rupture, comme les remontées de méthane dues à la fonte des glaciers (dix fois plus émetteur de gaz à effet de serre -GES- que le CO₂), ou encore comme le seuil critique des 2°C d'augmentation, se rapprochent plus vite que prévu initialement.

Par exemple, le Pays Basque a vu sa température moyenne augmenter de 1,2°C en près de 40 ans. Elle a actuellement le climat que la ville de Porto avait en 1970. Avec 5°C de plus en 2100, elle aura le climat d'Agadir, au Maroc !

Au-delà de ces constats, le réchauffement climatique aura des conséquences dont toutes les portées ne sont pas forcément évaluées dont on ne peut nier l'impact.

L'effort le plus important est à porter avant 2015, l'effort est donc colossal.

Le groupe prospectif a rappelé que « Pays Basque 2020 » a déjà pris en compte ces problématiques du climat et de l'énergie. Mais les efforts doivent être renforcés car, si la prise de conscience collective est acquise et que des actions se multiplient sur le territoire, des initiatives de plus grande ampleur doivent se concrétiser.

1.2. Prendre la mesure des contraintes globales et des vulnérabilités locales

La crise climatique et énergétique s'ajoute aux autres crises (géopolitique, financière, économique et sociale) qui sont autant de freins au développement d'initiatives durables. Cela implique d'agir dans un contexte d'incertitude complexe, qui peut, dans un premier temps, refroidir l'investissement, tant au niveau financier qu'au niveau de la formation des personnels aux innovations technologiques dans les nouvelles énergies.

En effet, même si le retour sur investissement est garanti, il reste difficilement planifiable. Pourtant, des territoires, comme Chalon-sur-Saône entre 2001 et 2003, ont déjà fait le pari gagnant de mettre en place des actions sur les économies d'énergies autour d'un plan général.

Il est également essentiel de prendre en compte les vulnérabilités propres au territoire sur le long terme (multiplication des risques d'inondation, de glissements de terrain, d'érosion de la côte littorale etc.), et non plus de pratiquer des « réparations au coup par coup » qui génèrent des surinvestissements coûteux.

Comment anticiper l'augmentation d'1,20m du niveau de l'Adour et de la Nive ? Quid du port ? La mise en place d'une digue, est-cela la réponse satisfaisante pour conserver une activité portuaire viable ?

Les vulnérabilités locales réinterrogent, sur le long terme, l'usage des sols et la valeur accordée aux écosystèmes. Par exemple, si l'on considère les zones humides à partir de la notion de « services rendus », cela rend compte de leur importance en tant que « réservoirs », « zones tampons », d'où la nécessité de les préserver.

1.3. Anticiper les besoins en énergie, évaluer la composition du bouquet énergétique possible localement

Notre utilisation massive des énergies fossiles est la cause principale du réchauffement climatique. La perspective de leur indisponibilité est source de spéculation. Donc, la tendance est à la recherche d'alternatives, moins émettrices de GES et renouvelables. Jean-Stéphane Devisse rappelle qu'à partir de 90 dollars le baril de pétrole, n'importe quelle autre source d'énergie devient rentable or, toutes ne sont pas des solutions durables (le nucléaire, l'huile de palme etc.)

Même si aucune solution ne se substituera complètement au pétrole, certains territoires se sont déjà attelés à la faisabilité d'un bouquet énergétique 100% renouvelable, ou s'en approchant.

Dans tous les cas, il s'agit de s'attaquer simultanément à :

- la réduction de la dépendance aux énergies fossiles « conventionnelles »,
- l'efficacité énergétique
- l'utilisation des énergies renouvelables
- la réduction et maîtrise de la consommation

1.4. Créer les conditions de la réussite

Jean-Stéphane Devisse a souligné que la réduction par 4 des émissions de GES d'ici 2050 est un objectif réalisable mais que les marges de manœuvre pour y parvenir, malgré le Grenelle de l'Environnement, restent encore très floues. Cependant, trois leviers complémentaires se dégagent pour concrétiser cette ambition.

➤ **Le levier technologique, indispensable sans être une priorité**

L'innovation technologique est une des réponses possibles, notamment par la recherche et l'optimisation d'énergies renouvelables, mais aussi concernant l'efficacité énergétique (isolation etc.). Cependant, « l'empilement de gadgets » reste une réponse insuffisante s'ils ne sont pas accompagnés d'une évolution des comportements individuels. De plus, rappelons qu'il est difficile d'anticiper les technologies futures.

➤ **Le levier comportemental, impliquant tous les acteurs du territoire**

Selon Jean-Stéphane Devisse, la tendance est à la survalorisation technologique au détriment d'une attention portée sur l'évolution des comportements et des modes de vie. Un membre du groupe prospectif a rappelé qu'il existait de multiples manières de faire de la pédagogie et de la sensibilisation auprès des citoyens.

Sensibiliser citoyens et collectivités aux risques du changement climatique ne doit pas renvoyer à une culpabilisation stérile mais plutôt promouvoir les opportunités que cela offre pour rendre compatibles progrès et changement climatique.

Pour faire évoluer les modes de vie, énormément de pistes sont à explorer, et l'action publique détient les clés de nombreux leviers.

➤ **Le levier organisationnel, un axe sur lequel le projet territorial peut fortement peser**

Le groupe prospectif a rappelé les difficultés à mettre en place des actions locales, depuis la navette scolaire gratuite à l'installation d'une ligne de transports en commun en site propre. Les transports impliquent des mesures organisationnelles fondamentales et pas seulement des choix technologiques ou des actions de sensibilisation.

L'efficacité d'une action se situe fondamentalement dans la gouvernance. Cela se concrétise par des mesures plus prescriptives et réglementaires, quitte à être, selon les remarques du groupe prospectif, en partie « impopulaires ».

Au regard de ces trois leviers, le groupe prospectif a émis ainsi la proposition d'ajouter également le quatrième **levier du portage politique** qui est essentiel. L'application de mesures réglementaires n'est possible que si les politiques publiques, et les élus, sont volontaristes et restent solidaires.

Il fut noté que les leviers essentiels pour déboucher sur des actions se situent au niveau des dimensions comportementales et organisationnelles, dessinant ainsi des leviers prioritaires d'intervention.

2. Transformer les contraintes en opportunités

Il n'y a pas une solution unique pour limiter le réchauffement climatique et ses impacts, mais plutôt de multiples combinaisons possibles de solutions. Il s'agit à la fois de cibler quels secteurs peuvent être plus efficaces au niveau énergétique, ceux les mieux à même d'évoluer ou les gisements d'innovations existants à privilégier.

2.1. Cibler les secteurs les plus consommateurs d'énergie et émetteurs en GES : le bâtiment et les transports

Les besoins énergétiques du quotidien (déplacements, chauffage des logements etc.) concernent la moitié de notre consommation en énergie. Ce sont à la fois des secteurs prioritaires pour atténuer notre empreinte écologique, mais également des potentiels d'opportunités pour le territoire.

Il n'est pas possible de « délocaliser nos maisons », d'où l'importance de s'attacher à l'efficacité énergétique des bâtiments, l'architecture privilégiant des matériaux durables et locaux, la gestion des déchets, les transports (ferroviaires ou par route). Cet objectif doit s'accompagner des formations nécessaires qui sont autant d'opportunités à la création d'emplois verts.

2.2. Les potentialités du secteur agricole au changement

L'agriculture et la sylviculture sont deux activités ayant de grandes capacités à générer des dynamiques économiques en cohérence avec la question climatique et énergétique. Elles sont les plus aptes à évoluer fondamentalement dans leurs pratiques, offrant ainsi des solutions nouvelles.

Des exemples d'initiatives existent déjà. Des expériences de bilan carbone et de suivi d'un cycle d'une bouteille de vin ont été lancées dans les vignobles du bordelais.

L'agriculture peut devenir un secteur actif dans la réduction des émissions de GES, en développant notamment des systèmes d'autonomie énergétique.

Jean-Stéphane Devisse propose, par exemple, deux pistes : l'investissement dans la réduction du méthane et se rendre moins dépendant de certaines productions comme le maïs. De plus, l'activité agricole n'est pas incompatible avec la multifonctionnalité des espaces. Activité agricole et panneaux photovoltaïques, peuvent coexister, accroissant ainsi la diversification. Peut-être cela permettra-t-il aux agriculteurs d'avoir ainsi un complément de revenus ?

2.3. Privilégier les innovations existantes

Il existe déjà de nombreuses possibilités, des plus simples aux plus pointues, pour être plus efficace en matière énergétique. Certaines sont à la fois peu coûteuses et à la portée des collectivités et des individus. Il est possible d'imaginer des actions simples comme régler les compresseurs, mettre en place des chauffe-eaux solaires, accompagner le secteur du BTP à se former, passer à l'HQE (Haute Qualité environnementale) etc.

Derrière chaque équipement se cache une vraie alternative. La question la plus problématique est essentiellement celle du financement. Qui prendra en charge le coût de l'investissement sachant que le retour à l'investissement est à prévoir sur le long terme ? Développer du HQE sur des opérations immobilières neuves est relativement simple. En revanche, sur le parc existant, cela devient beaucoup plus complexe et coûteux.

Enfin, toutes les solutions ne sont pas bonnes au regard des caractéristiques d'un territoire. L'installation de fermes photovoltaïques peut paraître une idée séduisante. Mais si leur rentabilité n'est pas assurée, compte tenu de l'exposition du territoire, ce type d'installation nécessitera un surinvestissement pour gagner en efficacité.

2.4. Sur quels principes baser un plan d'action d'aménagement durable ?

Jean-Stéphane Devisse a proposé 10 principes¹, sur lesquels il est possible de s'appuyer au niveau local afin d'élaborer un Plan d'Action Durabilité autour d'un projet d'aménagement. Plus les objectifs de la grille sont atteints, plus le projet est durable.

Il s'agit de privilégier les trajectoires, et de chercher à urbaniser ou à traiter l'existant avec des objectifs à terme (se dire qu'à l'horizon 2050, l'objectif sera le zéro carbone).

Structure du Plan d'Action Durabilité :

1	Zéro Carbone	6	Gestion de l'Eau Durable
2	Zéro Déchets	7	Habitats naturels et Biodiversité
3	Mobilité Durable	8	Culture et Identité locale
4	Matériaux Locaux et Durables	9	Equité et développement économique
5	Alimentation Locale et Durable	10	Qualité de vie et Bien Etre

Le projet Lyon Confluence, opération de reconquête d'une friche de 120 ha en plein-centre ville de Lyon fut l'occasion d'élaborer une démarche intégrée reprenant les 10 principes WWF. 3 orientations ont guidé le projet :

- Diminuer la facture énergétique
- Privilégier la mixité des usages
- Intégrer fortement la dimension sociale

➤ Zéro Carbone

Plus généralement, répondre à l'objectif zéro carbone au niveau de l'aménagement, c'est privilégier une densité qui soit synonyme de qualité et de plaisir de vivre. C'est aussi pouvoir bénéficier de nombreux services de proximité et d'équipement, et pouvoir être logé dans des bâtiments basse consommation.

➤ Zéro Déchets

Il s'agit de maximiser le recyclage, le compostage et la réutilisation, et ce, à la fois pendant la phase de conception, pendant le chantier, et après la conception.

¹ Grille élaborée par One Planet Living, qui utilise l'empreinte écologique comme un outil de mesure de la durabilité des projets d'urbanisme.

➤ **Transports durables**

Il s'agit de ne plus faire de l'urbanisme privilégiant la voiture. Les voiries doivent laisser la place aux autres modes de déplacements (vélos, marche à pieds) et les parkings être limités. Le quartier doit aussi être bien desservi en transports en commun, rapides et réguliers. Enfin, les usagers doivent être suffisamment informés des alternatives à la voiture et des offres de transports multimodales (une partie en voiture, une partie en tramway etc.) pour gagner en efficacité.

➤ **Matériaux locaux et durables**

La construction proprement dite émet 20% des GES du secteur du bâtiment. Il s'agit donc de privilégier des matériaux recyclés ou récupérés, produits localement et non toxiques. Cela peut être, à titre d'exemple, le bois certifié, des isolants d'origine végétale, etc.

➤ **Alimentation locale durable**

Pour favoriser une alimentation durable, saine, et produite localement, il est possible de prévoir des jardins ouvriers et des ceintures de maraîchage, mais aussi d'offrir des possibilités de formation au jardinage bio pour les utilisateurs des jardins ouvriers, ou encore, la mise en place d'AMAP (Association de Maintien d'une Agriculture paysanne).

➤ **Gestion durable de l'Eau**

L'urbanisme impacte fortement sur la gestion de l'eau, notamment en imperméabilisant les sols (problème du ruissellement) et en la dégradant par l'utilisation domestique (pollution, consommation excessive). Limiter l'artificialisation des sols peut être favorisé par des revêtements extérieurs perméables, un système de drainage naturel, des toitures végétalisées, etc.

➤ **Habitats naturels et biodiversité**

Afin de préserver la biodiversité, le projet urbain doit privilégier au maximum l'implantation d'espaces naturels (parcs, verdissement des balcons, des voiries etc.) La biodiversité a en effet l'avantage de limiter le ruissellement des eaux, absorber le CO2, participer à l'amélioration du cadre de vie, réduire les nuisances sonores, voire participer à l'épuration de l'air.

➤ **Equité et développement économique**

Lors de la conception du projet, il s'agit de promouvoir l'installation d'activités économiques « vertes », des commerces de proximité ou encore des logements sociaux non différenciés à l'extérieur du reste des bâtiments.

➤ **Qualité de vie et bien-être**

Le bien-être peut être favorisé par la participation des habitants à l'élaboration du projet, des logements de qualité et adaptés aux personnes à mobilité réduite, des espaces partagés généreux, des équipements collectifs pratiques (buanderies communes etc.), autant d'occasion de créer du lien social.

Synthèse des enjeux identifiés

En synthèse des débats, Philippe Destatte a conclu sur les enjeux qui se dégagent. Il rappelle qu'un enjeu est une problématique identifiée qui porte en elle un potentiel de changement positif ou négatif et qu'il faut prendre en compte pour construire une vision et une stratégie d'aménagement du territoire. Poser les enjeux sous la forme du « Comment » permet d'opérationnaliser et d'être plus précis, de réduire l'ambiguïté, ce qui est une des vertus de la prospective.

Enjeu 1 : Comment sensibiliser les citoyens et les différents acteurs aux effets des changements fondamentaux de très long terme, qui affecteront l'aménagement du territoire et modifieront leurs modes de penser et de faire ?

Enjeu 2 : Comment intégrer l'action des acteurs, et dans les politiques publiques des réponses concrètes, comportementales, organisationnelles ou technologiques, qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et, en général, d'augmenter la productivité des ressources tout en diminuant l'ampleur des prélèvements sur la nature ?

Enjeu 3 : Comment construire une offre de mobilité innovante et une réelle mobilisation des consciences des acteurs et des citoyens permettant de réduire drastiquement l'utilisation des voitures individuelles (projet collectif positif) ?

Enjeu 4 : Comment établir de véritables stratégies énergétiques gagnantes qui permettent à la fois un développement durable et de fortes opportunités pour le territoire et sa population en matières d'emploi, de déplacement, de logements, etc. ?

Enjeu 5 : Comment concilier la généralisation de l'utilisation technologique favorisant une haute performance énergétique voire une énergie positive, avec le maintien d'un patrimoine immobilier de qualité au Pays Basque ?

Enjeu 6 : Comment aider particulièrement le secteur agricole à devenir un acteur majeur de la réduction des émissions de carbone et, plus généralement, à développer un modèle agricole qui tienne compte des défis énergétiques ?

Enjeu 7 : Comment appliquer les principes d'un véritable développement durable qui tienne concrètement compte des défis climatiques et énergétiques à un aménagement du territoire qui valorise une réelle qualité de vie ?

Enjeu 8 : Comment prendre en compte la biodiversité, notamment végétale, dans le projet de territoire afin d'en faire un vrai atout esthétique et utilitaire d'aménagement et de développement ?

Enjeu 9 : Comment mettre en place et financer des alliances territoriales et technologiques sur les objectifs communs de développement global durable en coopération décentralisée ?